

**MYANMAR**

**Aung San Suu Kyi doit être remise en liberté**

*Index AI : ASA 16/026/2005*

ÉFAI

Vendredi 25 novembre 2005

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Les autorités birmanes ne doivent pas prolonger le maintien en résidence surveillée de Aung San Suu Kyi au-delà du dimanche 27 novembre, date d'expiration de l'ordonnance de mise en détention la concernant, a déclaré Amnesty International ce vendredi 25 novembre.

Selon certaines informations, les autorités auraient l'intention de proroger d'un an le maintien en résidence surveillée de Aung San Suu Kyi. Amnesty International a appelé à sa remise en liberté immédiate et sans condition, ainsi qu'à celle d'autres dirigeants politiques emprisonnés pour leur action politique pacifique.

*« La détention de Aung San Suu Kyi et d'autres dirigeants politiques emprisonnés à tort au Myanmar est une parodie de justice, a déclaré Catherine Baber, directrice adjointe du programme Asie à Amnesty International. Les autorités birmanes devraient se saisir de cette occasion pour remettre en liberté tous ceux qui ont critiqué le gouvernement ou s'y sont opposés de façon pacifique et proposer des mesures permettant à un dialogue politique de s'instaurer sans crainte de récrimination. »*

Les autorités du Myanmar préparent en ce moment la prochaine assemblée de la Convention nationale, le 5 décembre 2005, qui doit préparer un projet de constitution. L'adoption de dispositions concernant le pouvoir législatif et le partage des pouvoirs administratif et judiciaire est envisagée. Les autorités auraient fait allusion dans le passé à une possible remise en liberté de Aung San Suu Kyi à une date non précisée après la fin de la Convention nationale.

Il est inacceptable que des personnes soient les otages d'un processus politique et qu'elles soient poursuivies de façon manifestement abusive par les autorités de leur pays. Le maintien en détention de délégués légitimes de la Convention nationale exclut tous ceux qui critiquent le gouvernement de l'important processus de rédaction de nouvelles dispositions concernant l'avenir politique du pays. Cela affaiblit la crédibilité du processus et de ses résultats et constitue un obstacle significatif à la

résolution de la crise des droits humains au Myanmar, qui perdure depuis trop longtemps, selon Catherine Baber.

*« Au lieu de garder enfermées un certain nombre de personnalités politiques importantes, les autorités devraient proposer des mesures permettant l'instauration d'un dialogue politique pacifique sans crainte de récrimination. Tous les prisonniers d'opinion doivent être remis en liberté et les lois et pratiques depuis trop longtemps en usage sanctionnant toute opposition pacifique doivent être abrogées. »*

**Complément d'information**

La dirigeante de l'opposition Aung San Suu Kyi est actuellement en résidence surveillée. Son ordonnance de placement en détention arrive à expiration le dimanche 27 novembre. Elle a passé en détention plus de dix ans au cours des seize dernières années. Elle n'a jamais été inculpée ni jugée. Le nombre d'arrestations de dirigeants politiques a augmenté l'année dernière et au moins cinq députés ont été condamnés à de longues peines de prison. U Khun Htun Oo et U Kyaw Min figurent parmi eux. D'autres dirigeants politiques purgent également de longues peines d'emprisonnement, uniquement en raison de leur opposition pacifique aux autorités. Than Nyein, soixante-sept ans, May Win Myint, cinquante-cinq ans et U Shwe Ohn, quatre-vingt-deux ans font partie de ces députés, détenus sans avoir jamais été inculpés ni jugés. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**